

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 3 (1918)
Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger

RAIFFEISEN

Moniteur Financier Rural

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant le 20 de chaque mois. — Abonnement Fr. 1.— par an

ÉDITEUR (abonnements et annonces): UNION SUISSE DES CAISSES RAIFFEISEN, Poststrasse 14, St-Gall (compte de chèques postaux IX. 970). Toutes les correspondances concernant la RÉDACTION, doivent être adressées à M. Aug. Mounoud, pasteur à Palézieux. — EXPÉDITION: Impimerie A. Bovard-Giddey, Maupas 7, Lausanne.

Les Bureaux

de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen

ont été transférés, dès le 5 novembre :

14, Rue de la Poste, 14, St-Gall (p. Gare principale)

A l'avenir toutes les correspondances, envois d'espèces, etc., doivent être adressés :

« Union Suisse des Caisses Raiffeisen »
St-Gall.

Communications officielles

A notre grand regret, mais contraints par les circonstances, plus fortes que notre volonté, nous nous voyons dans l'obligation de renvoyer au printemps prochain l'assemblée générale de l'Union que nous nous étions cependant engagés à convoquer dans le courant de l'automne.

Il est inutile, sans doute, de rappeler les faits qui nous ont amenés à prendre une décision dont nous sommes les premiers à reconnaître le caractère anormal.

Désireux d'être renseignés exactement sur les vœux et les intentions de nos sections relativement au projet d'assurance populaire présenté par M. Schwaller et consorts, nous avons cru pouvoir différer la convocation de l'assemblée jusqu'en été.

L'épidémie de grippe et les mesures restrictives édictées par le gouvernement soleurois furent cause d'un nouveau renvoi.

Enfin la mise en vigueur du 5^{me} horaire

réduit des C. F. F., supprimant tous les trains directs dès le 2 décembre, et rendant les communications extrêmement difficiles, ne nous permet plus d'entrevoir la possibilité de réunir nos délégués d'ici à la fin de l'année.

Nous sommes donc dans la nécessité de recommencer un nouvel exercice avant d'avoir reçu décharge du précédent, et vos Comités, dont les pouvoirs expiraient cette année, restent donc en fonctions une année de plus que les statuts le leur permettent.

Les circonstances exceptionnelles que nous traversons, et nous les déplorons plus que personne, sont notre unique excuse.

Quoiqu'il en soit, l'Union suisse des Caisses Raiffeisen poursuit sa marche normale. La Caisse centrale continue à se développer de façon réjouissante comme les lecteurs du « Messenger » auront pu s'en rendre compte par les situations que nous avons publiées.

Nous demandons à nos sections de se serrer toujours plus étroitement autour de leur organe central. Si chacune d'entre elles se persuade bien que l'union fait la force, nous ne doutons nullement de l'issue heureuse des difficultés de l'heure présente.

Le Comité Directeur.

LA PAIX

L'heure solennelle, l'heure de la paix, qui semblait reculer indéfiniment et que nous n'osions presque plus espérer, est venue enfin ; le

silence s'est fait sur l'immense champ de bataille. Acculée à la ruine, déçue dans ses espoirs, l'Allemagne a crié merci. Quelque dures que puissent paraître, à première lecture, les conditions de l'armistice qui lui a été accordé par les puissances de l'Entente et les Etats-Unis sont parfaitement légitimes. Nous y applaudissons de tout cœur, non pas par haine pour le vaincu, mais parce qu'elles sont telles qu'elles rendent impossible la reprise des hostilités.

Notre foi dans le succès de la cause du droit et de la justice n'a pourtant jamais failli. Et si nous avons souffert de voir nos Confédérés de langue allemande accorder leurs sympathies aux gouvernements et aux peuples dans lesquels s'incarne un autre idéal politique que le nôtre, si nous n'avons jamais pu souscrire à leur notion de la neutralité, nous nous félicitons d'autant plus de voir triompher les principes mêmes dont notre patrie s'honorait autrefois d'être le champion le plus autorisé dans notre vieille Europe.

La guerre a mis en évidence les fruits détestables de la haine, de la recherche égoïste de la richesse et du pouvoir. Un autre idéal s'impose à tous ceux qui ont compris le sens des événements auxquels nous venons d'assister. Cet idéal, c'est celui que s'efforcent de réaliser dans leur cercle d'action, nos Caisses de Crédit Raiffeisen, basées sur la solidarité de leurs membres.

Notre modeste feuille n'est pas un organe politique. Si aujourd'hui nous avons cru pouvoir exprimer notre sentiment en toute liberté et acclamer à notre tour la paix, la paix telle que nous l'appelions de nos vœux, nos lecteurs nous pardonneront sans doute d'avoir marqué d'une pierre blanche un événement d'une portée aussi considérable.



Les Caisses Raiffeisen et l'appui que leur doit l'Etat

(suite et fin)

La Bavière et la Saxe accordent aux associations Raiffeisen des crédits à bon marché sous forme de prêts sans intérêts ou à des taux réduits jusqu'au montant de 200 000 marks. L'Union nationale bavaroise a reçu en 1907 des avances s'élevant à Fr. 34 000 marks destinés à couvrir les frais de révisions. La Prusse subventionne les Caisses nouvellement fondées; elle prend sa part également aux frais de révisions, des cours de

comptabilité, des journaux de propagande et des annuaires. En Autriche l'Etat exempte les Caisses rurales de tout impôt. En Basse Autriche, chaque Caisse reçoit lors de sa fondation une subvention d'environ 300 couronnes; l'Union centrale des Caisses du Vorarlberg est soutenue financièrement, pour les frais généraux d'administration et de révisions, par le gouvernement de la province; l'Union des Caisses du Tyrol reçoit annuellement 6000 couronnes, celle du Frioul 5000 à 10 000 couronnes pour les mêmes objets. En plus de ces subventions gracieuses, l'Etat fait auprès des Caisses centrales des Fédérations ou Unions provinciales, des dépôts de fonds s'élevant jusqu'à 500 000 couronnes.

La Hollande accorde, dès 1901, aux Caisses Raiffeisen de ce pays des subventions destinées à solder les frais de premier établissement et de surveillance. La France a prêté au crédit mutuel rural, à l'occasion du renouvellement du privilège de la Banque de France, un appui magnifique. Un capital de 40 millions, sans intérêt, est mis à la disposition des Caisses provinciales et par elles des Caisses locales.

Il est donc surprenant de constater que la Suisse soit restée à cet égard bien en arrière des nations voisines et qu'il soit difficile d'y noter des exemples pareils à ceux que nous venons de relater. Les gouvernements des cantons de St-Gall et Vaud seuls ont prêté leur concours aux frais d'organisation des fédérations cantonales. Dans le premier l'Etat a remis à notre Bureau central le soin d'inspecter les Caisses Raiffeisen, soumises comme toutes les institutions financières à un contrôle officiel. Ces exceptions mises à part, il nous est permis de voir, dans cette réserve étrange à l'égard d'institutions d'intérêt public et qui ont fait leurs preuves, une des raisons du fait que nos Caisses n'ont pas pris encore le développement que leurs débuts pouvaient faire augurer. En bien des lieux, malgré le texte formel de leurs statuts, les Caisses Raiffeisen sont assimilées pour l'impôt aux associations à but lucratif, et ne jouissent, nonobstant leur caractère d'utilité publique, d'aucun privilège ni d'aucun allègement de charges. Les nouvelles taxes que fixent les lois fédérales sur le timbre et sur le Registre du commerce, les atteignent aussi bien que les Banques qui réalisent des bénéfices se chiffrant par centaines de mille et par millions au profit de quelques actionnaires. Il nous paraît que le moment est venu d'attirer

l'attention des autorités nationales sur ces associations. Il n'est pas un homme politique soucieux des intérêts généraux de la nation, il n'est pas un économiste qui puisse passer sans y prendre garde à côté d'institutions au caractère d'intérêt général si évident.

Au sujet de la force et de l'importance des Caisses mutuelles pour le bien général du pays en temps de crise, les souscriptions aux divers emprunts nationaux en apportent la preuve. L'Union suisse des Caisses Raiffeisen, entre autres exemples, et les Caisses qui lui sont affiliées ont souscrit fr. 1.600.000 au VII^{me} emprunt de mobilisation, — fr. 1.400.000 au VIII^e emprunt, — fr. 2.500.000 au IX^e; fr. 1.200.000 au dernier emprunt C. F. F.

Les récentes ordonnances fédérales dont nous parlions ci-dessus ont augmenté de façon fort appréciable les frais de premier établissement d'une Caisse Raiffeisen, de telle sorte que la fondation d'une mutualité de crédit dans des localités modestes en est rendue singulièrement plus difficile. La perspective qu'il faudra plusieurs années pour couvrir les dépenses indispensables aux débuts d'une Caisse et pour créer un modeste fonds de réserve effraye les initiateurs, et les habitants sont de ce fait privés, et pour longtemps, des bienfaits que leur apporterait un institut de crédit commode et bon marché. A-t-on envisagé quelles entraves sont de la sorte apportées à l'œuvre capitale de toute vraie démocratie qui doit faciliter à tous les citoyens la possibilité de s'assurer une existence indépendante. Dans les temps troublés que nous traversons, la base la plus solide d'un Etat sera toujours dans une classe moyenne nombreuse, recrutée dans les rangs du prolétariat, soit agricole soit citadin, et s'élevant à la dignité de propriétaire.

Les formidables concentrations de capitaux dans les grandes banques actuelles auxquelles nous assistons, aussi bien dans notre patrie qu'à l'étranger, sont un sérieux avertissement aux classes modestes d'avoir à prendre leurs mesures nécessaires pour sauvegarder leur indépendance économique vis-à-vis des « barons de la finance ».

La cause que nous plaidons n'intéresse pas seulement les Caisses Raiffeisen, mais l'Etat lui-même dans sa généralité. Il ne saurait lui être indifférent que des entraves soient apportées aux efforts des citoyens qui s'efforcent de venir en

aide à leurs voisins obérés et chargés de dettes. Dans ce sens nous voulons espérer que les pouvoirs publics sauront, par des subventions aux caisses nouvellement créées en particulier, favoriser un mouvement trop méconnu jusqu'ici. Nous croyons savoir que le Département fédéral des finances et son distingué chef, M. le conseiller fédéral Motta, a accueilli favorablement pour l'avenir la requête que le Comité directeur de l'Union suisse lui a adressée.



Les Banques cantonales suisses

Tandis que les huit plus grandes banques commerciales suisses ont vu leur bilan s'accroître d'environ 560 millions au cours du dernier exercice, les 23 banques cantonales de notre pays n'accusent qu'une augmentation de 204 millions. Il est facile d'en comprendre la raison. Les bénéfices de guerre ont été réalisés, pour une très grosse part, soit dans le commerce d'exportation et d'importation, soit dans le commerce intérieur. Or les maisons qui se spécialisent dans ce genre d'opérations forment la clientèle principale des grandes banques privées, sociétés anonymes ou autres, qui peuvent leur accorder de larges facilités de crédit. Le cercle d'action des banques cantonales s'étend aux milieux agricoles et industriels modestes, comme aussi au monde des artisans.

L'importance des Banques cantonales reflète l'importance et la grandeur des cantons. Tandis que la Banque de Zurich accuse un Bilan de 576 millions, celle d'Appenzell R.-Ex. n'atteint que 15 millions. Il est étonnant de constater que Berne, avec 377 millions, ne puisse pas prétendre au premier rang, mais qu'il soit de 200 millions environ au-dessous de Zurich. Mais il est encore plus surprenant que le troisième rang soit obtenu par la Banque de Thurgovie avec 297 millions. La raison en est sans doute que plusieurs institutions concurrentes, la Banque hypothécaire, les Banques de Steckborn, Eschlikon, Aadorf se sont effondrées et que l'épargne rendue prudente par ces catastrophes dont le souvenir demeure cuisant, préfère un institut cantonal plus sûr, avec garantie d'Etat. Le chiffre modeste du Bilan de la Banque cantonale Tessinoise, 22 millions, provient sans aucun doute de la date relativement récente de sa transformation en Banque par actions.

Les huit principales banques commerciales avec au Bilan 3812 millions, dépassent de 485 millions le total de l'actif des 23 Banques cantonales. Si l'on y ajoute la Banque nationale, en sa qualité d'institution officielle, ces dernières l'emportent, mais dans des proportions minimales. Il en résulte que dans ces deux classes de banques sont concentrés près de 8 milliards.

Par la création de la Caisse d'épargne postale, presque tous les capitaux disponibles afflueraient dans ces grandes banques; à l'exception des affaires hypothécaires, les classes moyennes auraient grand-peine à trouver des institutions financières pour les petits crédits, à des conditions de prix raisonnables. Si nous comparons ces chiffres à ceux que présentent les Caisses Raiffeisen — 46 millions contre 8 milliards — il en ressort avec toute évidence la nécessité de réagir par tous les moyens contre cette concentration de capitaux, en particulier contre la Caisse d'épargne fédérale, et de concourir au succès des mutualités de crédit telles que sont les Caisses Raiffeisen.

Si nous comparons l'Union suisse des Caisses Raiffeisen avec les plus petites Banques cantonales, nous voyons que celles d'Appenzel (Rh.-Int.), Obwald, Nidwald, Tessin, Uri et Glaris, ont seules un bilan inférieur à celui de l'Union. Ne peut-on pas émettre le vœu de voir le Bilan de l'ensemble de nos Caisses Raiffeisen suisses atteindre et dépasser celui de la Banque cantonale de Zurich ?

Le tableau ci-après donne en millions le Bilan des 23 banques cantonales de la Suisse :

Zurich	576	Bâle-Campagne	126
Berne	377	Fribourg	113
Thurgovie	297	Appenzel (Rh.-Ext.)	61
St-Gall	269	Schaffhouse	60
Bâle	214	Zoug	55
Neuchâtel	193	Schwytz	51
Lucerne	170	Glaris	39
Argovie	160	Uri	24
Grisons	159	Tessin	22
Soleure	154	Nidwald	18
Vaud	152	Obwald	17

Appenzel (Rh.-Ext.) 15 millions

Nouvelles de nos Sections

REMAUFFENS. — La Caisse de Crédit Raiffeisen de cette commune fribourgeoise, durement frappée déjà par le décès de son fondateur, M.

le Doyen Gremaud, vient de faire une perte non moins sensible en la personne de son Caissier, M. François Gremaud, instituteur, que la grippe a fauché à l'âge de 32 ans, après quelques jours de maladie.

Nous voudrions pouvoir dire ici combien ce départ nous affecte. De bonne heure François Gremaud fut animé de la noble ambition de mettre au service des autres les dons qu'il avait reçus, et la Caisse Raiffeisen lui parut, à côté de ses fonctions officielles, le champ tout naturel où ses talents pouvaient s'employer utilement. Doué d'une grande facilité de travail, d'une probité rare et d'une exactitude qu'il poussait jusqu'à la minutie, il était à tous égards le modèle des Caissiers. Aucune démarche, aucune peine ne le rebutaient lorsqu'il s'agissait des intérêts qui lui étaient confiés. Grâce à ses efforts intelligents, la Caisse de Crédit de Remaufens avait résolu heureusement la question de la reprise des affaires de l'ancienne Caisse d'épargne de la paroisse et de sa transformation en Caisse mutuelle.

Mais c'est surtout dans les assemblées générales que F. Gremaud se révélait tout entier. Il prenait alors peine à expliquer aux sociétaires, et jusque dans les plus petits détails, le mécanisme intérieur de la Caisse, il en commentait les opérations, et savait rendre captivante une matière que beaucoup trouvent trop ardue. C'est à son initiative aussi, pour une très large part, que la Caisse de Remaufens doit d'avoir pu profiter de conférences agricoles du plus haut intérêt.

La commune de Remaufens, éprouvée à diverses reprises par des sinistres dont on a gardé le souvenir, a surmonté courageusement ces heures difficiles. Elle le doit sans doute à l'énergie et au travail persévérant de ses habitants; mais une large part de reconnaissance est due au citoyen modeste autant que dévoué qui, par son exemple, par ses conseils désintéressés a si vaillamment contribué à la restauration de son village.

Nous présentons à la famille affligée l'expression de notre très vive sympathie. Puisse le champ que le défunt a si courageusement labouré porter les fruits qu'il avait la légitime et noble ambition d'y récolter.

Commission de rédaction, Vaud: M. Aug. Mounoud, membre du Comité de direction de l'Union Suisse, Palézieux. — Fribourg: M. Ræmy, caissier, Morlon. — Valais: M. A. Gaspoz, caissier, Hérémece.